



SOIXANTE-QUINZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

Les ressources humaines de la santé

Mai 2022

Le CII est convaincu que les pénuries de main-d'œuvre constituent la principale menace pour la santé mondiale. La pandémie de COVID-19 a entraîné d'immenses préjudices pour les infirmières individuelles de même que pour la main-d'œuvre infirmière en général. Un rapport publié récemment par le CII révèle des niveaux élevés d'épuisement professionnel parmi les infirmières de même qu'une augmentation du taux de rotation du personnel. Le risque élevé d'aggravation des pénuries en raison de la pandémie est extrêmement préoccupant.

La nécessité d'une croissance rapide de l'offre d'infirmières entraîne un recours accru au recrutement international. Pour favoriser l'autosuffisance nationale en matière de main-d'œuvre et pour protéger les personnels de santé des pays à revenu faible et intermédiaire, les gouvernements sont invités à surveiller les pratiques de recrutement et à veiller au respect du Code de pratique de l'OMS.

Pour maintenir et fidéliser leur personnel infirmier, le CII demande instamment aux États Membres d'appliquer et de contrôler les priorités données par les Orientations stratégiques mondiales pour les soins infirmiers et obstétricaux, en insistant particulièrement sur la sécurité et le bien-être des agents de santé. Nous avons besoin de toute urgence que les États Membres soutiennent et protègent les infirmières et tous les agents de santé, et qu'ils investissent dans ce secteur.